

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL 19 AVRIL 2011**

**1°) COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture de la balance du compte administratif 2010 de la commune, qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses	EXCED/D EFICIT
Fonctionnement	4.477.797.06	4.563.556.64	-85.759.58
Investissement	1.012.521.67	1.303.827.16	- 291.305.49
Total	5.490.318.73	5.867.383.80	- 377.065.07
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>		<b>- 377.065.07</b>	
<b>EXCEDENT 2009</b>		<b>462.722.39</b>	
<b>EXCEDENT 2010</b>		<b>85.657.32</b>	

Le Compte Administratif 2010 de la Commune et le Compte de Gestion du Receveur sont tous les deux conformes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**2°) BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente :

**- Le budget primitif 2011 de la commune :**

Plusieurs grandes lignes sont à faire remarquer :

- Police Intercommunale : La convention 2011 a été signée de la façon suivante : 3 agents du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2011, 2 agents du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 2011.

Le budget primitif s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Recettes	4.704.349.00
Dépenses	4.704.349.00

Section d'investissement :

Recettes	662.899.32
Dépenses	662.899.32

A noter, qu'il y aura peut être une possibilité de prise en charge de la création d'un terrain de jeux, par la communauté de communes,

→ **Subventions accordées aux différentes associations.**

→ **les taux :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les taux d'imposition prévus pour 2011. Il propose une augmentation de 2 % soit :

Taxe d'habitation	12.80 % x 2% = 13.06 %
Taxe foncière	9.69 % x 2% = 9.89 %
Taxe foncière non bâti	92.82 % x 2 % = 94.71 %

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au budget primitif 2011, aux taux d'imposition, aux subventions.

**3°) COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ASSAINISSEMENT**

	Recettes	Dépenses	EXCED/DEFICIT
Fonctionnement	51.287.35	12.964.51	38.322.84
Investissement	95.580.00	236.361.62	- 140.781.62
Total	146.867.35	249.326.13	- 102.458.78
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>		<b>- 102.458.78</b>	
<b>EXCEDENT 2009</b>		<b>304.387.61</b>	
<b>EXCEDENT 2010</b>		<b>201.928.83</b>	

Le Compte Administratif 2010 de l'assainissement et le Compte de Gestion du Receveur sont tous les deux conformes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### 4°) BUDGET PRIMITIF 2011 ASSAINISSEMENT

##### Le budget assainissement s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses	: 254.428.83 €
Fonctionnement Recettes	: 254.428.83 €
Investissement Dépenses	: 412.647.56 €
Investissement Recettes	: 412.647.56 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### 5°) CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIERE

Par la présente convention, la Collectivité et la SAFER définissent les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger les espaces naturels et ruraux du territoire communal.

Le premier aspect du dispositif consiste à mettre en place un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles de la Collectivité, se traduisant par la transmission par la SAFER des informations relatives aux projets de vente portant sur ces espaces. Celles-ci sont restituées à la collectivité de manière cartographique, via un lien web. Les informations transmises sont issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER dans le cadre du droit de préemption dont cette dernière est titulaire sur les espaces agricoles et naturels.

Le second aspect du dispositif concerne l'intervention de la SAFER par l'exercice de son droit de préemption à la demande de la collectivité sous réserve que le bien soit compatible avec l'assiette d'intervention de la SAFER et les objectifs qu'elle doit poursuivre. En effet, dès lors qu'un projet d'aliénation risque de perturber le marché foncier local ou porte sur un immeuble susceptible de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général à vocation agricole, paysagère ou environnementale, la SAFER peut intervenir par usage de son droit de préemption, assorti éventuellement de la procédure de révision de prix. L'exercice du droit de préemption est systématiquement soumis à l'autorisation préalable des commissaires du gouvernement de la SAFER, représentant le ministère des finances et le ministère de l'agriculture.

Concernant plus particulièrement les immeubles bâtis et les surfaces boisées, ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'une préemption que dans les conditions définies par le code rural après accord des commissaires du gouvernement.

En cas de préemption simple, c'est-à-dire aux conditions de prix prévues par la DIA, la SAFER devient propriétaire des biens concernés. En cas de préemption avec révision du prix à la baisse, le propriétaire peut, dans un délai de six mois, retirer son bien de la vente, demander la fixation judiciaire du prix, ou accepter l'offre de la SAFER.

Quand la SAFER devient propriétaire du bien (préemption simple ou préemption avec révision de prix acceptée par le vendeur), elle procède alors à sa rétrocession. Pour ce faire, un appel de candidature est réalisé, puis un candidat est choisi par la SAFER en respectant les dispositions des articles R 142.1 et R 142.2 du code rural. La SAFER peut procéder à la rétrocession des biens au profit de toute personne publique ou privée (article L 142.1 du Code Rural).

Après entendu l'exposé, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### 6°) JURES D'ASSISES 2012

Par courrier du 1<sup>er</sup> Février 2011, Monsieur le Préfet du Val d'Oise nous transmet son arrêté du 26 Janvier 2011 portant répartition des jurés qui seront appelés à siéger en 2012 à la cour d'Assises de Pontoise.

Il appartient au Conseil de procéder au tirage au sort des listes électorales, d'un nombre triple de celui fixé par l'arrêté de répartition, soit 9 noms pour la commune de Survilliers.

Ne devront figurer sur la liste que les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile. Sont exclus ou rayés de la liste annuelle et de la liste spéciale des jurés suppléants de l'année 2012, ceux qui auront rempli les fonctions de juré dans le département depuis moins de cinq ans.

Ont été tirés au sort, pour figurer sur la liste préparatoire des jurés appelés à siéger en 2012 à la cour d'assises de Pontoise :

LEVALLOIS Monique	BELLAMY Jean	BOURGOIN Eloi
CARDOSO TAVARES Cathy	DAHMAT Ramdame	GERARD Corinne
MOISSET Jean-François	RICHEZ Agathe	VIVIER Max

## 7°) DEMANDE DE SUBVENTION ASSAINISSEMENT

La mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) du Département en matière d'eau a été transmise au Conseil Général du Val d'Oise début Novembre 2010.

La commune de Survilliers souhaite dans le courant de l'année 2011 effectuer certains travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées. Ci-dessous la liste :

* Rue Jean Mermoz :	68 000 € HT
* Impasse René Fonck :	7 600 € HT
* Impasse Hélène Boucher :	5 500 € HT
* Impasse Rolland Garros :	9 200 € HT
Soit un total de	<b>90 300 € HT</b>

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## 8°) REMPLACEMENT DELEGUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES et au SITRARIVE

### Délégué suppléant à la Communauté de Communes :

Marc-Henri LOUIS a été désigné délégué suppléant au Conseil de la Communauté de Communes.

Ce dernier ayant remis sa démission à la date du 1<sup>er</sup> Mars 2011 du conseil municipal, il convient de nommer un nouveau suppléant.

A l'unanimité, Anthony ARCIERO est nommé délégué suppléant au conseil de la communauté de Communes.

### Délégué titulaire au SITRARIVE :

Jean BRIDET a été désigné délégué titulaire au SITRARIVE, vu son éloignement de la commune de Survilliers et son impossibilité d'assister aux réunions, il convient de nommer un nouveau titulaire.

A l'unanimité, Daniel BELAND est nommé délégué titulaire au SITRARIVE

## 9°) PROLONGATION DE 3 MOIS MARCHÉ CANTINE SCOLAIRE

Le marché fourniture de repas pour la restauration collective en liaison froide a commencé au 1<sup>er</sup> Juin 2008.

Le changement éventuel du titulaire du marché au 1<sup>er</sup> Juin présente des inconvénients pour la fin de l'année scolaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que :

- soit prolongé jusqu'au 31 Aout 2011 l'actuel marché
- demande l'autorisation de lancer un nouveau marché devant commencer le 1<sup>er</sup> Septembre 2011 pour une période de 3 années.
- 

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## 10°) FISCALISATION DU SIARS

Courant Novembre 2010, lors d'une réunion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Survilliers, les élus des différentes collectivités adhérentes ont validé le principe de la fiscalisation des participations communales. Soit pour la commune de Survilliers un montant de 6 744.73 €.

Le SIARS a autorisé la ville de Saint Witz à fiscaliser la participation dès 2010.

Le Syndicat délibérera officiellement sur les trois autres communes lors du conseil syndical du 11 Avril 2011.

Néanmoins, et d'ores et déjà chaque collectivité doit faire délibérer son conseil municipal sur le principe de la fiscalisation s'il en est d'accord.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner un accord de principe à la fiscalisation du SIARS à compter de 2011.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## 11°) PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui se substitue notamment au Plan d'Occupation des Sols, n'est pas uniquement un document d'urbanisme réglementaire : il exprime un véritable projet de ville. Il s'harmonise avec le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le lancement du projet du Plan Local d'Urbanisme, le bureau municipal s'étant réuni de nombreuses fois afin d'en étudier le programme. Le lancement s'accompagne de la désignation d'un cabinet obligatoire pour le suivi du projet. Le choix sera fait après appel d'offre.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour le lancement du PLU.

## **12°) CEDEN**

En février 2009, le PNR a engagé une étude visant à examiner l'opportunité de créer, puis de susciter l'émergence de réseaux de chaleur au bois. Compte tenu du patrimoine forestier de son territoire, le PNR dispose d'une ressource en bois particulièrement importante.

A Survilliers, un projet a ainsi été identifié autour des résidences du Colombier. Le périmètre potentiel du projet comprend : - l'hôtel de ville, - la maison des enfants – la bibliothèque – l'école du colombier - l'ensemble des logements collectifs du Colombier et du Jardin Frémin.

A l'issue d'une présentation aux usagers potentiels du réseau, la ville de Survilliers souhaite poursuivre par la réalisation d'une étude de faisabilité, et dans l'hypothèse d'une confirmation des résultats de l'étude précédente, s'engager dans une phase opérationnelle. Les charges de cette étude seront remboursées par le délégataire. Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal souhaite que soit effectuée l'étude de faisabilité, ainsi que sollicité les aides auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME.

### **DIVERS :**

- Monsieur le Maire présente le projet de construction ILCINE, face à la Mairie.
- Air France propose d'envoyer au mois de Juin un enfant de 12 – 13 ans à Orlando, suite à la création d'une nouvelle ligne Paris – Orlando. Un tirage au sort sera effectué.

### **Denise HOF :**

- Annonce la fin du Point relais au commerce 7/7 Rue du Houx.

### **Robert HOF :**

- Lyonnaise : pour les abonnés ayant déjà signé un contrat pour la télérelève, la lyonnaise a 18 mois pour réaliser les travaux. A l'issue de cette date, tous les abonnés seront équipés et la télérelève sera gratuite.

### **Anthony ARCIERO :**

- Accueil des nouveaux habitants de la Commune le 20 Mai.
- Visite des Invalides et de l'assemblée nationale par les jeunes de la commune.
- Concert des petits chanteurs : compte rendu financier.